

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 novembre 2014**

OBJET

08 – CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS (CME)

N° 2014-11-08

NOMENCLATURE : 5/2/6

L'an deux mille quatorze, le dix-sept novembre à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le sept novembre 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 26

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés : 3

Mickael MENDES donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU

Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER

Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET

Nombre de membres :

en exercice.....29

présents.....26

ayant un pouvoir...3

votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Dans le cadre de leur projet politique, le Maire et son équipe municipale avaient annoncé la création et la mise en place d'un Conseil municipal d'enfants (CME).

Un groupe de travail paritaire a été constitué pour travailler sur la mise en place du Conseil Municipal d'enfants. Une première réunion a eu lieu le 20 octobre afin de présenter le calendrier et de valider le règlement.

L'objectif de ce conseil est de former les jeunes à la responsabilité, à la citoyenneté et à l'exercice de la démocratie.

Au regard des différentes expériences menées dans des communes alentours et/ou de taille similaire à Treillières, les principes suivants ont été retenus :

- les élèves participants seront scolarisés en CM1 et/ou CM2 (la tranche d'âge pourra être élargie aux élèves de 6^e lors du premier renouvellement du Conseil municipal des enfants) ;
- la durée du mandat est fixée à 2 ans. Pour préparer la mise en place du CME, une collaboration avec les écoles (classes de cours moyen) sous forme d'interventions sera instaurée afin d'expliquer aux élèves le rôle du Conseil municipal des enfants et d'organiser les premières élections.

A cette occasion, une visite de la mairie en présence de Monsieur le Maire leur sera proposée.

Publié le 21/11/14

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20141117-2014-11-17-DE08-
DE
Date de télétransmission : 21/11/2014
Date de réception préfecture : 21/11/2014

Les dates de mise en place sont définies comme suit :

Octobre

- Présentation dans les classes de CM des écoles de Treillières par la coordinatrice chargée de la participation citoyenne, du projet de Conseil Municipal des enfants

Début novembre

- Déclaration de candidature
- Autorisation parentale
- Dépôt des documents en mairie

Mi-novembre

- Campagne électorale dans les écoles

Elections à la mairie : 8 décembre

Premier conseil municipal : janvier

Il est proposé d'allouer au Conseil municipal des enfants un budget de fonctionnement de 1 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- **D'APPROUVER** la création du Conseil municipal des enfants ;
- **DE VALIDER** le règlement ci-annexé ;
- **DE VALIDER** le montant de 1 500 € de fonctionnement.

Pour extrait conforme,

Le 17 novembre 2014,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Publié le 21/11/14

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20141117-2014-11-17-DE08-
DE
Date de télétransmission : 21/11/2014
Date de réception préfecture : 21/11/2014